

Tarif des redevances

Selon délibération prise le 12 août 2024 visée en Sous-Préfecture le 13 août 2024

SPANC
SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

**DOMME
VILLEFRANCHE
DU-PÉRIGORD**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Téléphone : 05.53.28.19.03 / 06.07.95.30.57 / 07.72.13.41.54

Email : spanc@comcomdv.fr

Site Internet : www.domme-villefranche-du-perigord.fr

Adresse postale : Communauté de Communes

Domme - Villefranche-du-Périgord

SPANC, 21, rue Grand Rue

24250 Saint Martial-de-Nabirat

Lors de la création d'un dispositif d'assainissement non collectif

- Dans le cadre d'un permis de construire pour une maison neuve,
- Un permis de construire pour une réhabilitation de bâtiment existant,
- La réhabilitation seule d'un assainissement non collectif existant.

Contrôle de conception/implantation

ANC jusqu'à 20 EH

120 €



ANC supérieur à 20 EH*

180 €

Contrôle de bonne exécution des travaux

ANC jusqu'à 20 EH

120 €



ANC supérieur à 20 EH*

180 €

En cas de vente immobilière

ANC jusqu'à 20 EH

220 €

Facturé au demandeur
si dernier contrôle daté de plus de 3 ans



ANC supérieur à 20 EH*

300 €

Facturé au demandeur
si dernier contrôle daté de plus de 3 ans

*Le recouvrement de ces redevances est assuré par le Trésor Public.
Les avis du SPANC ne seront envoyés qu'après vérification du règlement des contrôles.*

Pour tous les dispositifs d'assainissement non collectif existants

**Contrôle périodique de
bon fonctionnement
et d'entretien**

+ conseils aux usagers



22 € / an

Redevance annuelle facturée en une fois
sur la facture d'eau potable

Grille tarifaire valable jusqu'à la prochaine délibération révisant ces tarifs.

**campings, résidences hôtelières...*